

Ministère du Travail—Loi

les trois quarts par jour, et il a bien entendu refusé de le permettre à tout autre syndicat.

C'est une question de compétence provinciale, mais il faut tenir compte du nombre d'emplois que les travailleurs ont ainsi perdus. Lorsqu'un groupe de travailleurs adopte une attitude qui rend tout progrès impossible, comme celle-là, une enquête d'un organisme fédéral est tout à fait justifiée. Il faut que les gens de la Saskatchewan sachent que tous les Canadiens qui s'intéressent aux questions de travail soutiennent les gens de chez eux qui veulent en créer.

Je ne voudrais pas ennuyer la Chambre ou lui faire perdre son temps en décrivant tout ce que pourrait faire un groupe actif aux termes de cette disposition qui prévoit qu'il doit mener des enquêtes, non pas pour dissimuler des faits mais pour informer les gens que s'ils exercent des pressions politiques sur leurs députés locaux pour les pousser à l'action, ils peuvent ainsi obtenir des occasions d'emploi.

Si le ministre se prévalait de cette loi qui semble assez insignifiante et qui attend son adoption depuis une couple d'années, et s'il stimulait vraiment son ministère, il ferait une peur bleue à tous les autres ministres. Il pourrait s'allier au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pour semer la panique chez eux. Si vous preniez des mesures valables qui bénéficient de l'appui de tous ceux qui se soucient du travail, le premier ministre n'oserait rien contre vous.

J'ai donné les mêmes conseils au ministre de l'Agriculture au sujet des taux d'intérêt. Allez-y, n'hésitez pas, vous en avez le pouvoir; personne ne vous mettra à la porte. Le ministre a toutes ces possibilités à la portée de la main, la loi l'y autorise, il devrait agir. Qu'on agisse ou pas dépend exclusivement du ministre chargé du portefeuille, de ses dispositions d'esprit, de sa volonté.

En terminant, je dis que si les gouvernements n'ont pas réussi à proposer de stratégie industrielle claire et directe pour les 30, 40 ou 50 ans à venir, nous en sommes tous un peu responsables, mais les grands coupables, ce sont les ministériels assis en face de nous.

Le ministre créera ce groupe, j'espère—qui devrait d'ailleurs déjà exister dans son ministère—et chargera ses membres de lui remettre, avant qu'il présente son rapport au Parlement à la fin de l'année, la liste de toutes les questions qu'ils auront examinées ainsi que leurs recommandations; qu'il les transmettra personnellement aux syndicats d'un bout à l'autre du pays, de sorte que la population active puisse s'organiser, donner son appui au ministre et exercer des pressions sur les autres députés pour nous aider à procurer plus d'emplois aux Canadiens.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je dire tout d'abord à quel point j'ai apprécié bon nombre des remarques du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). A un moment donné, il aurait peut-être pu laisser de côté une ou deux phrases, mais dans la mesure où il voulait présenter un plaidoyer pour l'élaboration d'une stratégie industrielle, pour l'amélioration de la situation de l'emploi et pour une reprise économique, c'était un bon discours. En fait, il était tellement bon que je l'invite à le prononcer de nouveau lorsque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) sera parmi nous, de même que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre d'État

chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts). Voilà les ministères que ce genre de chose intéresse.

Je serais ravi que le ministre du Travail (M. Regan) soit autorisé à se lancer dans ce domaine, mais, pour l'essentiel, sa tâche se résume à celle d'un arbitre. Ce n'est pas à lui qu'il revient de trouver des emplois; c'est le rôle du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, pas le sien. C'est aussi la tâche du ministre des Finances, du ministre de l'Industrie et du Commerce, et ainsi de suite. Quant à lui, il a pour mandat d'arbitrer les relations de travail.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain s'est peut-être un peu trop attardé sur la capacité du ministre d'entreprendre une enquête. Cependant, c'était un bon discours. Parfois, le vendredi après-midi est bien choisi pour faire consigner un discours au compte rendu ou, à tout le moins, pour le répéter. Je l'invite à le refaire devant les ministres qui assument les principales responsabilités en matière de stratégie industrielle et de développement économique.

Quant au bill dont nous sommes saisis, je suis toujours contre. Je m'y suis opposé chaque fois qu'il a été présenté. Au point où nous en sommes, il serait presque ridicule d'essayer de bloquer ou de défaire le bill cet après-midi, puisqu'on a cessé de publier la *Gazette du Travail* il y a deux ans et demi et que le bill a franchi presque toutes les étapes.

● (1450)

La question du député de Qu'Appelle-Moose Mountain au sujet de la rétroactivité du bill a soulevé mon intérêt. Je me suis demandé si cela voulait dire qu'on tentait de justifier des dépenses faites entre-temps. Le ministre a répondu que ce n'était pas le cas, mais que le bill légaliserait la conduite du ministère qui enfreint la loi depuis le 1^{er} janvier 1979 en ne publiant pas la *Gazette du Travail*. Il ne fait aucun doute que le mot «doit» figurait dans l'ancien article 4 de la loi sur le ministère du Travail. Il stipule que le ministre «doit publier au moins une fois par mois une publication appelée la *Gazette du Travail*».

D'après le ministre, le ministère étant convaincu que le bill serait adopté, il a cessé la publication. Il faudrait qu'un agent de police soit sur place pour vérifier ce qui arrive quand le ministère enfreint la loi, au su ou à l'insu du ministre. Je sais, à ce stade-ci, que la *Gazette du Travail* n'est plus et que nous légitimons sa disparition; comme le ministre l'a dit si honnêtement, les dispositions du nouvel article 4 sont destinées à attendrir ceux d'entre nous qui sont hostiles à l'abolition de la *Gazette du Travail*, puisqu'elles visent à exiger de manière officielle la publication de renseignements identiques à ceux que la *Gazette du Travail* contenait.

J'admets que les temps changent et qu'il y a des manières différentes, parfois meilleures de faire les choses. Le ministre a fait remarquer qu'il existait de nombreuses publications couvrant différents aspects des relations de travail et autres questions du domaine. Comme l'a fait remarquer un de mes collègues au comité, je lui signale qu'il y a, dans notre pays, des petits syndicats ou des sections de syndicats en particulier qui ont du mal à se procurer ces différentes publications et il était donc précieux pour eux de pouvoir trouver dans une seule et même publication cette mine de renseignements sur le travail. Franchement, je dois dire que je regrette qu'on ait arrêté de publier la *Gazette du Travail*.